

# Recensement agricole 2020

## L'IRRIGATION EN CENTRE-VAL DE LOIRE

### Un atout pour l'agriculture régionale

La région Centre-Val de Loire est la deuxième région en superficie irrigable (23 % contre 11 % au niveau métropolitain) comme en surface effectivement irriguée. Au cours de la campagne 2020, près de 5 250 exploitations ont arrosé leurs cultures, plus particulièrement dans le Loiret, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher. Elles irriguent principalement à partir des eaux souterraines et par aspersion.

#### Le Centre-Val de Loire est en deuxième position pour les superficies irrigables et irriguées en 2020.

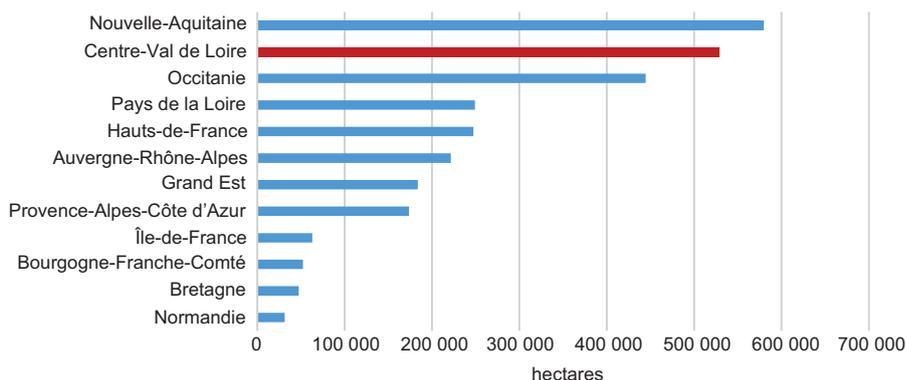
Le Centre-Val de Loire est au deuxième rang des régions françaises avec une superficie potentiellement irrigable de 528 000 ha. Il se situe entre la région Nouvelle-Aquitaine (580 000 ha) et l'Occitanie (445 000 ha). Entre 2010 et 2020, cette superficie a augmenté de 57 000 ha. La surface irrigable représente 23 % de la SAU contre 11 % en France métropolitaine. Les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir représentent plus des deux tiers du potentiel irrigable.

Les exploitations du Centre-Val de Loire qui ont un accès à l'eau sont les mieux équipées de métropole. Quand elles disposent de surfaces irrigables, c'est en moyenne 62 % de leur surface totale qui peut être arrosée, alors que la moyenne nationale est à 46 %.

La superficie irriguée se monte en 2020 à 352 000 ha, représentant 15 % de la SAU. La région se place en deuxième position juste derrière la Nouvelle-Aquitaine. Le Loiret représente plus de 41 % de cette superficie irriguée, suivi par l'Eure-et-Loir (30 %).

#### Graphique 1

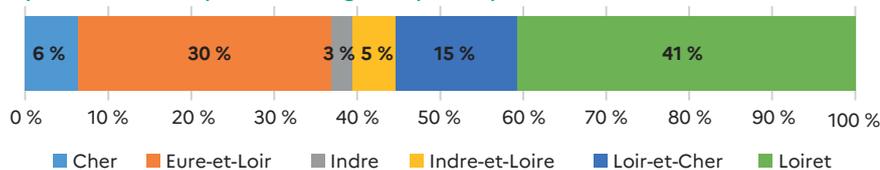
##### Le Centre-Val de Loire : la deuxième région en surfaces irrigables



Source : Agreste - recensement agricole 2020

#### Graphique 2

##### Répartition des superficies irriguées par département



Source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

Les deux tiers des superficies irrigables ont été irriguées au cours de l'année, une proportion identique à celle de la France métropolitaine.



## Les superficies irriguées sont situées principalement en Beauce

Les superficies irriguées se localisent plus particulièrement sur la nappe de Beauce. Les régions agricoles de la Beauce et de la Beauce dunoise représentent près de 60 % de l'ensemble des superficies irriguées en région.

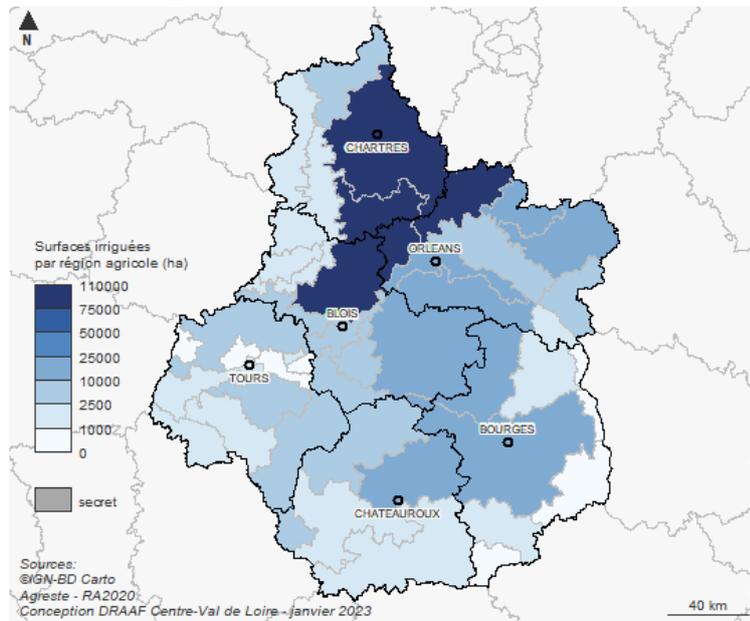
## Les superficies irrigables progressent alors que la SAU régionale se réduit

La SAU régionale a perdu 1,2 % entre 2010 et 2020, soit près de 27 000 ha. Cependant, cette perte de surfaces n'est pas homogène : les superficies irrigables ont crû de près de 57 000 ha quand les surfaces « en sec » ont perdu près de 84 000 ha. Face à l'augmentation de la fréquence des sécheresses et grâce à la disponibilité de ressources souterraines, les exploitants s'équipent de plus en plus. Ces parcelles irrigables sont également moins souvent abandonnées et trouvent plus facilement preneur lorsqu'un exploitant cesse son activité.

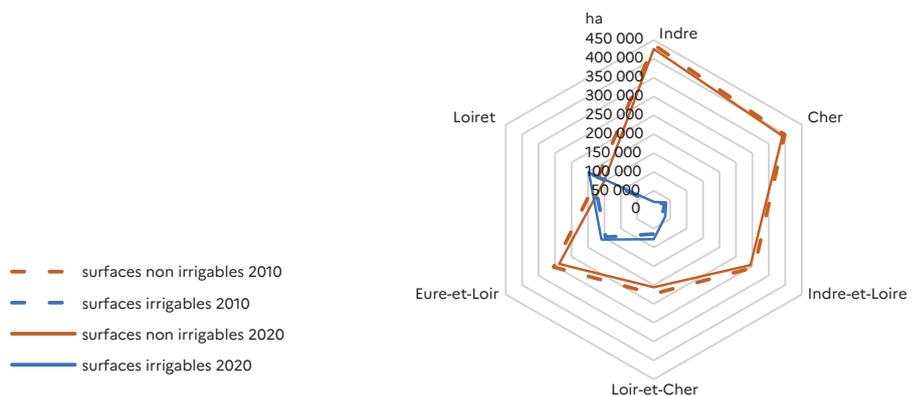
## Le blé irrigué, une spécialité régionale

14 % des surfaces en blé (tendre ou dur) de la métropole sont cultivées en Centre-Val de Loire. En revanche, la région représente 53 % des superficies totales de blé irrigué. Au final, 18 % de la sole en blé régionale est irriguée en 2020, un taux plus élevé qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur, région qui a pourtant un climat beaucoup plus aride. C'est sur la nappe de Beauce que l'on retrouve 84 % des superficies de blé irrigué de la région. Au final, près de 115 000 ha de blé sont irrigués en Centre-Val de Loire en 2020, dont 96 000 en nappe de Beauce. Au sein de l'espèce, le blé dur est plus souvent irrigué que le blé tendre. Le blé dur se valorise mieux, ce qui explique le choix des exploitants de privilégier son implantation sur les parcelles irrigables, ce qui permet de l'arroser si besoin et d'assurer un rendement correct.

## Les superficies irriguées en Centre-Val de Loire

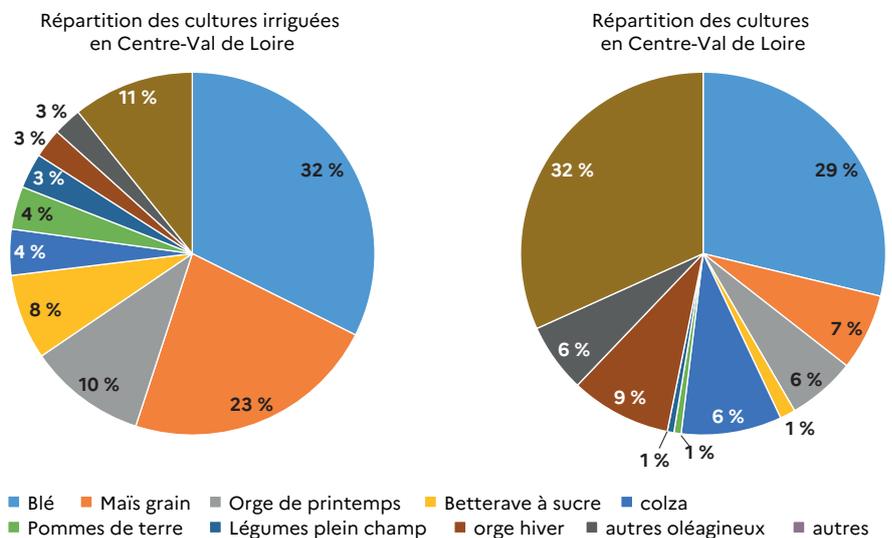


Graphique 2  
Évolution des superficies irrigables ou non



Source : Agreste - recensement agricole 2020

Graphique 3  
Répartition des cultures et des cultures irriguées en Centre-Val de Loire



Source : Agreste - recensement agricole 2020

De même, alors que 17 % des surfaces métropolitaines d'orge de printemps sont en Centre-Val de Loire, elles représentent 68 % des surfaces d'orge de printemps irriguées. 28 % des surfaces d'orge de printemps sont irriguées en 2020 en Centre-Val de Loire. C'est dans le Loiret que cette pratique est la plus répandue : un ha d'orge de printemps sur deux y est arrosé, soit 25 500 ha. Avec 6 % des surfaces en culture, l'orge de printemps représente 10 % des surfaces irriguées. L'orge d'hiver, qui occupe 9 % des surfaces, ne représente que 3 % des surfaces irriguées. La valorisation de l'orge de printemps par le secteur de la brasserie est plus rémunératrice que celle de l'orge de mouture destinée aux animaux. Ceci explique en partie le choix de réserver les parcelles irrigables aux variétés de printemps plutôt qu'à celles d'hiver. L'autre raison est un meilleur enracinement en hiver et donc une meilleure résistance à la sécheresse au printemps pour les orges d'hiver.

En revanche, le maïs grain, plante emblématique de l'irrigation, n'est arrosé que pour 53 % des surfaces en Centre-Val de Loire, soit 79 600 ha en 2020. La région se place au troisième rang des régions pour les surfaces en maïs grain irrigué, derrière la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. C'est dans l'Indre et l'Indre-et-Loire que le maïs grain est le moins arrosé (respectivement 23 et 27 % de leurs surfaces en maïs grain).

## Les exploitations irrigables sont plus grandes...

Les exploitations spécialisées en grandes cultures représentent plus de 70 % des exploitations irrigables dans le Centre-Val de Loire. Les trois quarts de ces exploitations ont un statut individuel ou en EARL. Les exploitations individuelles sont en proportion moins nombreuses (39 %) en comparaison avec l'ensemble des exploitations de la région (53 %).

Les exploitations irrigables ont en moyenne une taille économique plus importante. Les grandes et les moyennes exploitations représentent 80 % de ces exploitations, contre 58 % pour l'ensemble des exploitations.

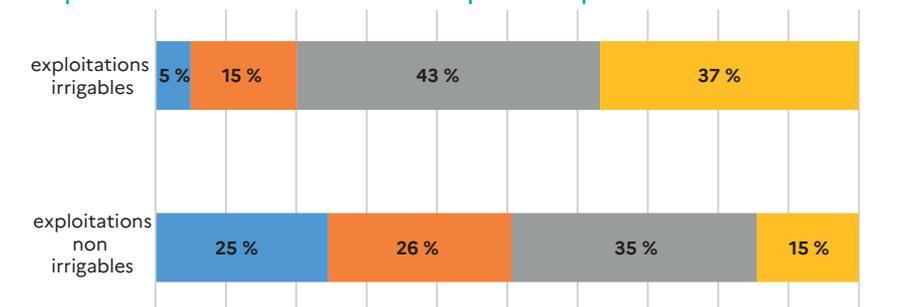
Les exploitations irrigables ont une SAU moyenne de 150 ha contre 101 ha pour celles sans accès à l'eau. Les

surfaces moyennes des exploitations irrigables sont comprises entre 135 ha dans le Loiret et 196 ha dans le Cher. Pour celles qui n'ont pas la possibilité d'irriguer, leur surface moyenne varie de 79 ha dans le Loiret, le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire à 125 ha dans le Cher.

Les surfaces irrigables moyennes par exploitation sont comprises entre 122 ha dans l'Eure-et-Loir et 49 ha dans l'Indre-et-Loire. Ainsi, les exploitations ayant accès à l'eau de l'Eure-et-Loir et du Loiret ont respectivement 77 et 74 % de leurs surfaces qui sont irrigables, tandis que celles d'Indre-et-Loire et d'Indre sont à 36 et 40 % seulement. Ce taux d'équipement est révélateur de la facilité d'accès à l'eau dans les territoires de la nappe de Beauce.

### Graphique 4

#### Comparaison de la dimension économique des exploitations



Source : Agreste - recensement agricole 2020

### Tableau 1

#### Surfaces agricoles moyennes pour les exploitations, selon leur accès à l'eau

	Sans accès à l'eau	Avec accès à l'eau	
	SAU moyenne (ha)	SAU moyenne (ha)	Dont SAU irrigable moyenne (ha)
Cher	125	196	81
Eure-et-Loir	104	159	122
Indre	115	167	66
Indre-et-Loire	80	137	49
Loir-et-Cher	79	146	83
Loiret	79	135	100
Centre-Val de Loire	101	150	93

Source : Agreste - recensement agricole 2020

## ... et les exploitants sont plus jeunes

Les exploitations irrigables ont des chefs et co-exploitants plus jeunes que l'ensemble des exploitations. En moyenne, un exploitant d'une exploitation irrigable a 50,1 ans quand celui d'une exploitation non irrigable a 52,4 ans. Pour les départements de l'Indre et l'Indre-et-Loire, l'écart entre les deux est près de 3 ans en moyenne.

## Le modèle dominant des irrigants en Centre-Val de Loire : eaux souterraines et aspersion

En région Centre-Val de Loire, plus de 75 % des exploitants irriguent à partir de puits ou de forages avec de l'eau pompée dans les nappes souterraines. Les eaux de surface et les retenues collinaires atteignent respectivement 11 % et 10 %.

L'irrigation à partir des forages est largement prédominante dans les départements de l'Eure-et-Loir et du Loiret à partir de la nappe de Beauce. En revanche, les eaux de surface et les retenues collinaires ne sont pas négligeables dans les prélèvements d'eau de l'Indre et l'Indre-et-Loire.

La méthode d'irrigation par aspersion atteint 97 % des superficies irrigables dans la région. Le goutte à goutte est présent en particulier dans l'Indre-et-Loire.

## Les exploitations irrigables résistent mieux

5 708 exploitations ont des surfaces irrigables en 2020 dans la région. En 2010, elles étaient 5 916. En 10 ans, entre les deux derniers recensements, elles ont baissé de 4 %.

En comparaison, la région Centre-Val de Loire, au cours de la même période, a perdu 21 % de ses exploitations.

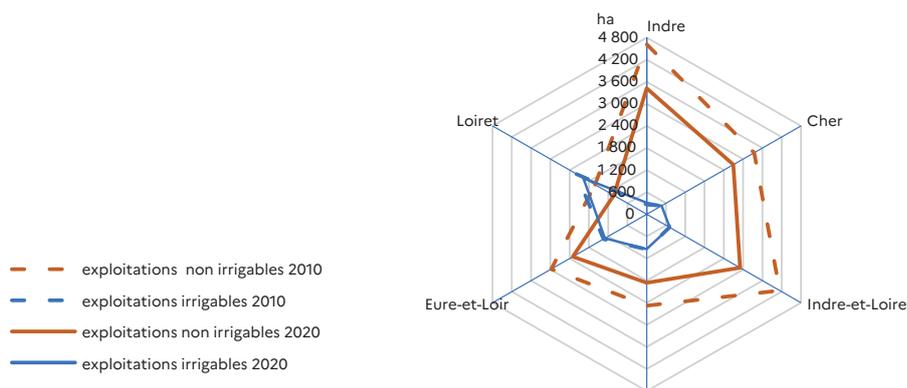
Les trois quarts des exploitations irrigables en 2020 se situent dans Le Loiret (35 %), l'Eure-et-Loir (23 %) et le Loir-et-Cher (17 %), là où le potentiel

**Tableau 2**  
Age moyen des exploitants selon l'accès à l'eau

	exploitations irrigables	exploitations non irrigables	toutes exploitations
Cher	50,7	51,2	51,1
Eure-et-Loir	50,2	53,1	52,0
Indre	49,6	52,6	52,3
Indre-et-Loire	48,6	52,2	51,4
Loir-et-Cher	49,5	52,3	51,3
Loiret	50,8	53,5	51,6
Centre-Val de Loire	50,1	52,4	51,7
France métropolitaine	49,9	51,9	51,4

Source : Agreste - recensement agricole 2020

**Graphique 5**  
Évolution du nombre d'exploitations irrigables ou non, par département



Source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

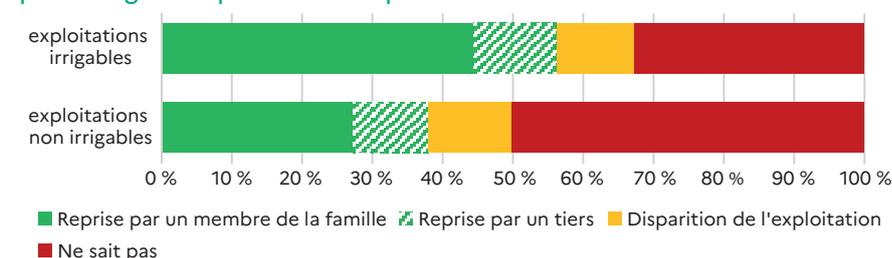
d'irrigation est le plus important du fait de la présence de la nappe de Beauce. Cependant, c'est dans les départements les moins équipés (Indre, Indre-et-Loire et Cher) que le nombre d'exploitations irrigables augmente, alors que le Loiret a perdu 219 exploitations irrigables en 10 ans.

## Les exploitations avec un accès à l'eau ont plus de chance d'être reprises

31 % des exploitants de plus de 60 ans qui travaillent au sein d'une exploitation sans irrigation n'envisagent pas de partir dans les prochaines

années, contre 26 % chez ceux dont les exploitations disposent d'irrigation. Pour ceux qui envisagent un départ, la reprise de l'exploitation est mieux assurée pour les exploitations irrigables que pour les autres. 56 % des exploitations irrigables ayant des chefs d'exploitations de plus de 60 ans envisageant un départ ont des repreneurs membres ou non membres de la famille du chef d'exploitation. En revanche, pour les non irrigables, la moitié d'entre eux ne connaissent pas le devenir de leur exploitation. C'est en particulier sur la reprise familiale que l'écart se creuse, avec 44 % en irrigable contre 27 % sans accès à l'eau.

**Graphique 6**  
Répartition des devenirs pour les exploitants de plus de 60 ans qui envisagent de partir dans les prochaines années



Source : Agreste - recensement agricole 2020

## L'irrigation permet de diversifier les cultures

Les superficies des cultures légumières, des pommes de terre, des betteraves industrielles, des légumes frais, des pépinières, des fleurs et des cultures sous serre sont irriguées à plus de 80 % en 2020.

Cette part atteint 40 % à 80 % pour les surfaces de fruits, de blé dur, de maïs grain semence et de plantes à parfum, aromatiques, médicinales. L'orge, le blé tendre et les protéagineux ont un taux d'irrigation plus faible.

## En grandes cultures, l'irrigation permet d'accroître la production de l'exploitation

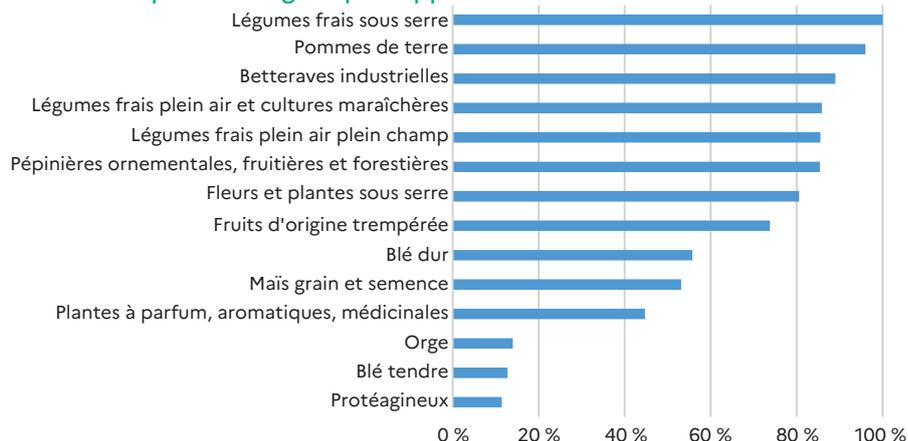
Au sein de l'orientation technico-économique (OTEX) « grandes cultures », la production brute standard (PBS) par hectare se monte à 1 350 € pour les exploitations qui ont irrigué contre à peine 900 € pour celles qui ne l'ont pas fait. Elle atteint 1 550 € pour les grandes exploitations irriguées contre 620 € pour les plus petites.

## 2010 et 2020, deux années différentes en pluviométrie

Les précipitations de 2010 ont été faibles au cours du mois d'avril et de mai, conduisant à une irrigation des céréales à paille d'hiver. En 2020, les mois de mars et d'avril ont été

Graphique 7

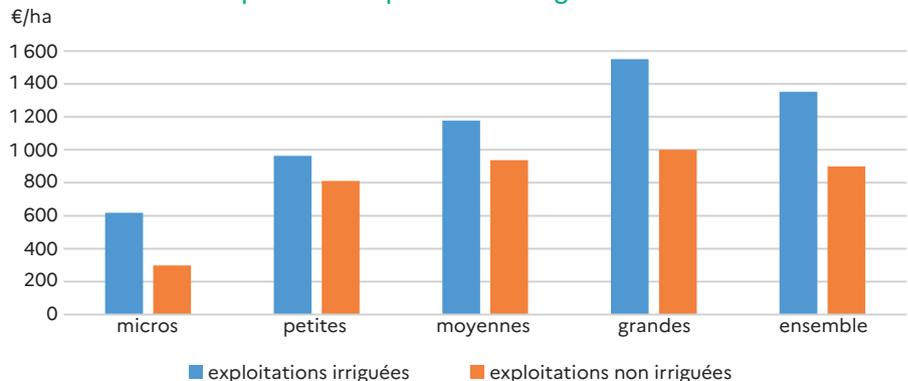
### Part de la superficie irriguée par rapport à la SAU



Source : Agreste - recensement agricole 2020

Graphique 8

### Comparaison de la PBS par hectare selon la taille des exploitations spécialisées en grandes cultures



Source : Agreste - recensement agricole 2020

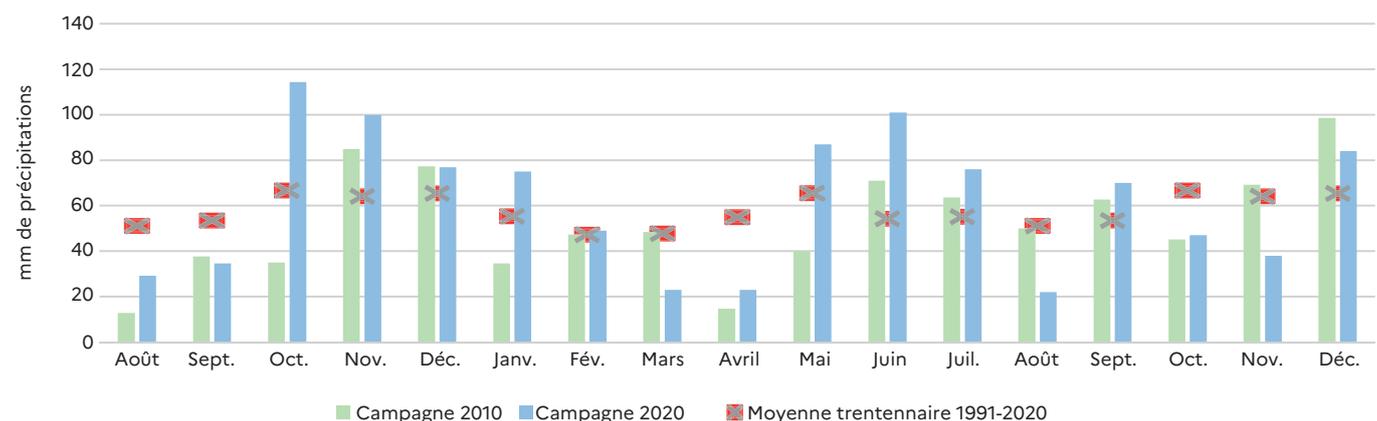
particulièrement secs avec un déficit de près de 60 mm d'eau.

En 2010, les précipitations estivales ont été conformes à la moyenne, réduisant l'irrigation pour les cultures. À partir de mai 2020, les

précipitations ont été supérieures à la moyenne, particulièrement pendant le mois de juin, limitant le recours à l'irrigation. Le déficit d'août a dû être compensé par une reprise de l'irrigation pour les cultures d'été.

Graphique 9

### Comparaison des précipitations des campagnes 2010 et 2020



Source : Météo France

# SOURCES et DÉFINITIONS

## Source

### Recensement agricole

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- ▶ avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- ▶ atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- ▶ avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

## Définitions

**Exploitant agricole** : Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des Co exploitants qui travaillent sur l'exploitation. En Centre-Val de Loire, 74 % des exploitations moyennes ou grandes sont dirigées par un seul exploitant, 21 % sont dirigées par deux exploitants et 5 % par plus de deux exploitants.

**PBS** : La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « **micro** », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « **petites** » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « **moyennes** » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « **grandes** » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou **orientation technico-économique**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

## Glossaire

**ETP** : équivalent temps plein

**SAU** : surface agricole utilisée

**GAEC** : groupement agricole d'exploitation en commun

**EARL** : entreprise agricole à responsabilité limitée

**SCEA** : société civile d'exploitation agricole

**SAS** : société par action simplifiée

**SA** : société anonyme

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)